

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2194-1 et R 2194-8,

Vu la délibération N° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la décision N° 2023/71 du 12 juillet 2023 relative à l'attribution des lots 2,3,4,5, 6 et 7 du marché 23023 concernant les Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux,

Vu la décision N° 2023/91 du 18 septembre 2023 portant attribution du lot 1 du marché 23023 concernant les Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} février 2024 concernant la nécessité de conclure des avenants 1 avec les titulaires des marchés 23023 relatifs aux Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant n°1 à tous les lots du marché public n°23023 afin d'augmenter le montant maximum annuel de 15 % de chacun.

DECIDE

Article 1 : de signer les avenants n°1 suivants :

Décision n°	Attributaire	Objet	Nouveau montant maximum annuel – après avenant 1
2024/10	BALAS SAS 92238 GENNEVILLIERS CEDEX	Marché 2302301 : Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux - Gros Œuvre – Plâtrerie – Carrelage Avenant 1 : Augmentation du montant maximum annuel	575 000 €HT
	LAMOS SAS. 93162 NOISY-LE-GRAND Cedex	Marché 2302302 : Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux - Revêtements de sols souples - Peinture Avenant 1 : Augmentation du montant maximum annuel	126 650 €HT
	RENOUX BOURCIER 78955 CARRIERS-SOUS- POISSY	Marché 2302303 : Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux - Menuiseries Extérieures - Vitrage Avenant 1 : Augmentation du montant maximum annuel	230 000 €HT
	INTERLIGNES DIFFUSION 75020 PARIS	Marché 2302304 : Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux - Stores - Rideaux Avenant 1 : Augmentation du montant maximum annuel	28 750 €HT

	RINGENBACH 93380 PIERREFITTE	Marché 2302305 : Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux - Couverture - Étanchéité Avenant 1 : Augmentation du montant maximum annuel	747 500 €HT
	SGEA 95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE	Marché 2302306 : Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux - Électricité Avenant 1 : Augmentation du montant maximum annuel	172 500 €HT
	LA LOUISIANE SA 75018 PARIS	Marché 2302307 : Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux - Sanitaire - Chauffage - Plomberie Avenant 1 : Augmentation du montant maximum annuel	138 000 €HT

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020

SANNOIS, le 2 février 2024

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services

C. NOUAILLETAS



(Signature)

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,

Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du ..02.. février ..2024.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 ..2024.02.02.. DC2024- 10- CC

Publiée le ..05.. février ..2024.....